

Comité d'animation du Conseil de quartier Elysée-Madeleine

29 juin 2021

Ordre du jour

01 Zone à trafic limité
centre de Paris

02 Travaux

03 Nouveau
règlement des
terrasses et
étalages

04 Trilib'

05 Budget

01

Zone à trafic limité – Paris Centre

Le projet de Zone à Trafic Limité

Principe : réduire le nombre de véhicules motorisés traversant la zone sans s'y arrêter.

Seuls pourront y circuler :

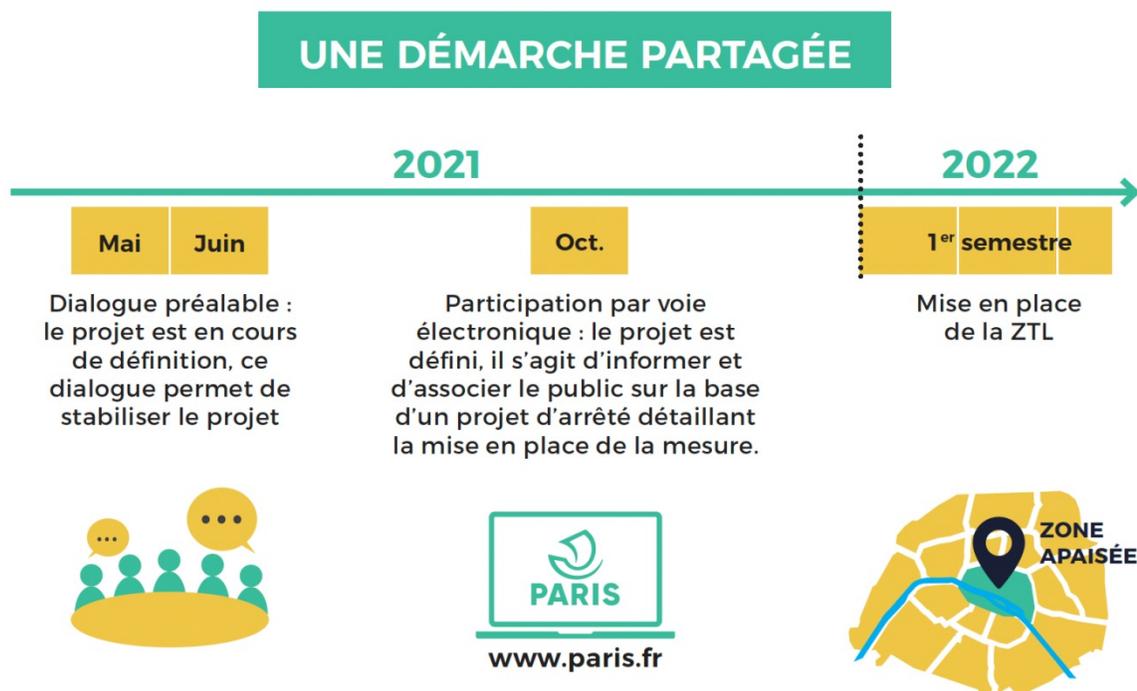
- Transports en commun, vélos, taxis, police et secours...
- Résidents, commerçants domiciliés dans la zone ...
- PMR et titulaires d'une Autorisation d'occupation Temporaire (déménagement, dépôt de bennes), clients d'hôtel, livreurs...



L'impact pour le 8^e arrondissement

- Les rues **Saint-Florentin** et du **Chevalier Saint-Georges** sont à la lisière de la ZTL
- Le trafic de transit va se reporter sur place de la **Concorde**, la rue **Royale** et la place de la **Madeleine** déjà congestionnées
- Les habitants pourraient donc subir une **augmentation du bruit** et de la **pollution**, aux antipodes des objectifs du projet.
- **Aucune étude d'impact** réalisée à ce stade du projet, prévue pour septembre.

La concertation



- 1^{er} Atelier riverains du 10 juin où le Conseil de Quartier a été convié
- 2^e atelier prévu à la rentrée pour présenter les études d'impact. Dès que la date est connue, nous informerons le Conseil de Quartier.

02

Travaux

Les travaux programmés cet été

Les travaux de **réfection de la rue Royale** sont en cours de finalisation (750.000 €) :

- La phase actuelle, dite d'émulsion bitume-eau, sert à réaliser les joints entre les pavés
- Grâce au trafic, les pavés réapparaîtront.
- À partir du 16 août, les voies de bus seront traitées.

L'installation des échafaudages pour la **restauration du pronaos de l'église de la Madeleine** (10 M€) devrait être achevée en septembre.

03

Nouveau règlement des terrasses

Nouveau règlement des terrasses

Principes

Les « terrasses éphémères » laissent place à des « terrasses estivales »,
chaque année du 1^{er} avril au 31 octobre.

Régime d'autorisation et non plus de déclaration.

Heure limite d'exploitation : **22h.**



Nouveau règlement des terrasses

Les engagements

Préserver les **cheminements piétons** :
1,60m de largeur minimum.

Respecter les **accès pompiers** devant
les portes cochères

Respecter le **cahier des charges techniques** : pas de palette en bois,
pas de toit, soubassements latéraux
limités à 1,30m.

Interdiction d'installation sur le stationnement réservé :

- place de livraison;
- place personnes handicapées ;
- Taxis ;
- motos, scooters, station de vélos,
trottinettes ;
- covoiturage, transports de fonds.

En cas de non-respect : **amendes pouvant aller jusqu'à 500 €**

04

Trilib'

Propreté

Déploiement de Trilib'

Objectif : accroître la part des déchets triés pour les **40 % d'immeubles qui sont équipés de bacs jaunes.**

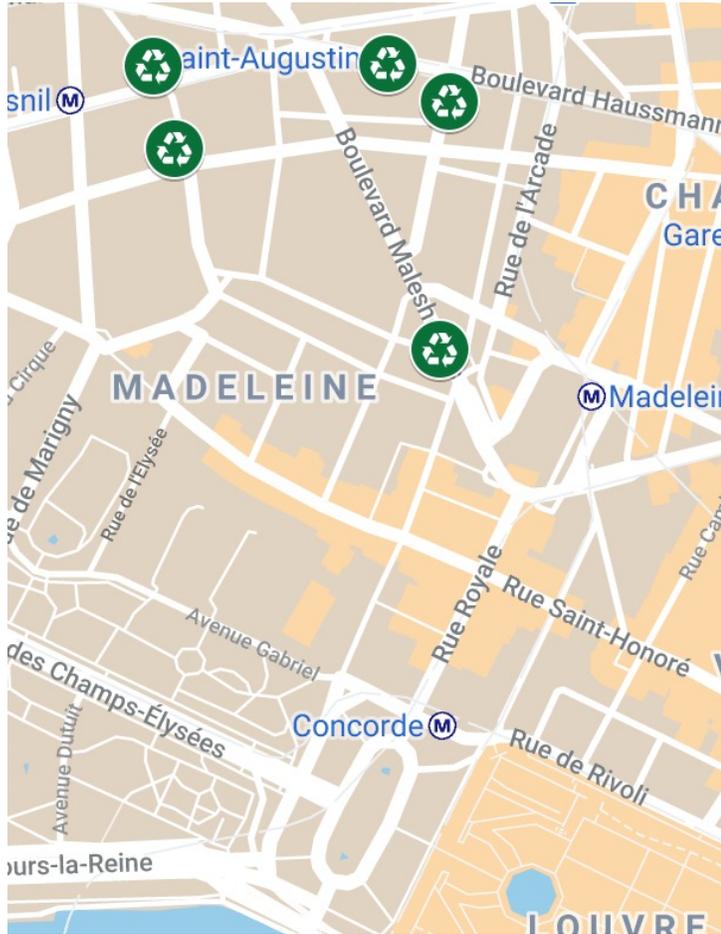
1. La Ville de Paris a pour projet d'implanter 32 Trilib' dans le 8^e
2. Identification des emplacements potentiels par les services (DPE, DVD).
3. Validation / rejet par les ABF.
4. Chaque Conseil de Quartier a hiérarchisé les emplacements pour une phase expérimentale

Les bacs sont équipés de sondes de remplissage pour **éviter toute saturation** et adapter la fréquence de passage des camions dès qu'ils atteignent 80% de leur capacité

Le mobilier est **lavé une fois par semaine** et il est recouvert d'une peinture anti-graffiti.

Tout dépôt sauvage doit être enlevé **sous 24h.**

Point d'étape sur le déploiement



- 1 trilib' déployé :
- 2 rue de la Ville L'Evêque

05

Budget du Conseil de quartier

Budget du Conseil de quartier

- Un équipement pour le Refettorio
- Un équipement pour les maraudes (Aux Captifs ou SAMU Social)

Le budget de fonctionnement permet d'organiser un vide grenier, des moments de convivialités, etc.

Le budget d'investissement peut financer une boîte à livre, la pose de mobilier urbain (banc) ou petits travaux d'aménagement (végétalisation).

Chaque Conseil de quartier dispose de 2 budgets :

- **8.264 € en investissement**
- **3.302 € en fonctionnement**

Budget du Conseil de Quartier

Réalisation

- Définir un leader sur le projet
- Définir un projet détaillé : emplacement exact, autorisations, etc
- Mise en œuvre par le Conseil de Quartier sauf si cela relève du domaine de la mairie



Prochains rendez-vous :

- Comité d'animation à la rentrée
- Assemblée plénière vers octobre

12 juillet : présentation des projets du budget participatif soumis au vote

du 9 au 26 septembre : vote

Merci